

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 86 (1994)

Artikel: Assistance syndicale commune à la main-d'œuvre transfrontalière
Autor: Hensel, Thomas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cats. Aujourd'hui, celle-ci comprend les régions et syndicats suivants:

Italie	Lombardie	CGIL CISL UIL
	Trentin	CGIL CISL UIL
	Tyrol du Sud	CGIL/AGB CISL/SGB UIL/SGK
Allemagne	Bavière	DGB DAG
	Bade-Wurtemberg	DGB DAG
Autriche	Salzbourg	OeGB
	Tyrol	OeGB
	Vorarlberg	OeGB
Suisse	Grisons	USG

Source: *Zukunft gestalten – 8 Jahre ARGE-ALP der Gewerkschaften* (Façonner le futur – 8 ans de Communauté de travail alpine des syndicats).

Assistance syndicale commune à la main-d'œuvre transfrontalière

*Thomas Hensel**

Il ne suffit pas d'élaborer de grandes théories sur la nécessité de faire «reverdir les déserts syndicaux». Là, dans les âpres montagnes des Grisons, où la verdure se pare de fruits rouges, il faut une assistance personnelle intense au-delà des limites qui séparent les divers syndicats.

I. Assistance transfrontalière

Le respect des contrats de travail laisse souvent à désirer dans les régions frontalières. Cela provient, entre autres, du fait que les travailleuses et travailleurs frontaliers se trouvent comme entre deux chaises et ne se syndiquent ni à leur domicile en Italie, ni à leur lieu de travail dans les vallées limitrophes des Grisons. Les problèmes de conditions de travail et de prestations sociales, de même que l'accentuation de la coopération transnationale des syndicats, ont conduit les organisations syndicales suisses et italiennes à entreprendre des démarches en commun.

En 1991 et 1992, le Syndicat Industrie et Bâtiment (SIB) et la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA) ont conclu un accord transfrontalier avec les syndicats de l'All-

* Secrétaire de l'Union syndicale des Grisons

gemeiner Gewerkschaftsbundes (AGB) et de la Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL) des régions du Tyrol du Sud et de la Valtelline. Ainsi les travailleurs et travailleuses frontaliers italiens et les saisonniers de ces régions recevront une assistance plus efficace.

L'accord mentionne la double appartenance syndicale. Sans avoir à payer deux cotisations, les salarié(e)s déjà membres des syndicats italiens contractants, qui s'affilient au SIB ou à la FCTA, seront assistés de manière plus étendue, pour une année. En outre, dans le domaine frontalier, le SIB ou la FCTA organiseront à tour de rôle des entrevues et des séances d'information.

On négocie actuellement l'extension de cet accord au Syndicat de l'industrie, de la construction et des services (FTMH), ainsi qu'à la région du Tyrol.

■ II. Assistance dans le canton

Avec ses nombreuses vallées, le canton des Grisons est le plus vaste de Suisse. L'assistance des organisations aux membres entraîne, par conséquent, d'énormes dépenses de temps et d'argent que seule une coopération entre fédérations syndicales permet de maîtriser de manière satisfaisante.

Les bons résultats de ces échanges et la confiance mutuelle qui s'est ainsi instaurée, ont permis d'élargir la répartition géographique des permanences d'information grâce à l'inclusion de la FTMH et du Syndicat de suisse des services publics (SSP). Aujourd'hui, il y en a à Ilanz, Samedan, Pfunds (A), Taufers (I), Chiavenna (I) et Grosio/Tirano (I). On envisage ac-

tuellement une extension au Prättigau et au Rheintal saint-gallois.

■ III. Questions pratiques

L'assistance réciproque et commune nécessite des échanges de vue ouverts entre les syndicats concernés. Le SIB, la FTMH, la FCTA et le SSP sont les seules fédérations de l'Union syndicale suisse (USS) à avoir un secrétariat aux Grisons. Elles rencontrent l'Union syndicale des Grisons une fois par mois, à tour de rôle, dans l'un de ces secrétariats. Elles discutent, lors de ces séances, de projets communs, des derniers événements survenus dans les fédérations et de questions d'actualité.

C'est ainsi qu'est née, par exemple, la «déclaration d'adhésion commune». Grâce à cette formule, chacune et chacun peut désormais entrer ou être admis dans le syndicat de sa branche, ce qui simplifie l'organisation et l'administration des conseils et manifestations.

Toutefois, le plus important est que c'est là le signe, l'expression d'un mouvement syndical fort et solidaire.

Source: Stefan Schmutz, *Gewerkschaftliche Zusammenarbeit in Graubünden*, (Collaboration syndicale dans les Grisons), SIB, Grisons.